

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Band:** 14 (1922)  
**Heft:** 11

**Register:** Situation du chômage à fin septembre 1922

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

socialiste»: «Le voile de la neutralité est tombé et chacun sait maintenant à quoi s'en tenir. Nous verrons si les nombreux débonnaires, qui ont toujours cru que la fédération resterait neutre, auront le courage de tirer la conséquence de cette décision.»

Nous ne doutons pas que les démembrés des syndicats de ce camp-là feront les plus grands efforts pour attirer une partie des postiers dans leurs rangs, sans s'occuper si les intérêts des employés de la poste en seront préjudiciés ou non.

L'existence de la « Fédération suisse des ouvriers et employés évangélistes » démontre d'ailleurs ce qu'il faut penser de la neutralité des chrétiens. Les membres de cette fédération craignent d'endommager leur foi évangélique en se joignant aux « catholiques ». Ils croient devoir mener la lutte pour une existence convenable uniquement sous l'étendard « évangéliste ». Les uns sont donc « neutres » selon le système catholique, les autres selon le point de vue évangéliste. L'organisation évangéliste crut qu'il était nécessaire d'envoyer un communiqué à la presse bourgeoise, dans lequel elle souligne expressément combien elle est inoffensive (pour les patrons). Elle déclare qu'elle n'est pas une organisation de lutte. Qu'elle ne s'oppose pas au capitalisme dans les limites de la morale et de la religion. Qu'elle voulait que chacun en particulier, ainsi que les groupements d'intéressés, se placent dans la vie économique d'une manière plaisant à Dieu. Le syndicat évangéliste ne veut pas être un parti politique.

Si ce programme était pris au sérieux et appliqué pratiquement, il faudrait qu'il ait comme condition initiale tout au moins la création de fédérations patronales évangélistes ayant les mêmes buts. A quoi sert aux évangélistes d'être agréables à Dieu, si le capitalisme ne s'approprie pas la même vertu?

Les évangélistes peuvent apprendre journalièrement que, dans la pratique, les patrons ne s'intéressent aucunement à leur conception. Aussitôt qu'ils présenteront des revendications, si légitimes soient-elles, ils seront obligés de lutter pour les faire aboutir. Ils seront obligés d'utiliser la presse, d'avoir recours aux mises à l'interdit et aux grèves pour atteindre leur but, tout comme leurs frères de travail qui ne sont pas évangélistes. N'est-ce pas là une lutte de classe? Nous nous rappelons d'ailleurs les pourparlers que nous avons eus avec les patrons et au cours desquels les patrons rirent aux dépens du représentant des évangélistes quand celui-ci leur expliqua leur système qui a le don de plaire à Dieu.

Et à quoi en est la lutte du patronat contre la semaine de 48 heures, dans laquelle les évangélistes veulent se placer à nos côtés? N'est-ce pas là une lutte de classe? Vraiment, si les syndicats évangélistes veulent sérieusement s'efforcer à obtenir des conditions d'existence meilleures pour les ouvriers, ils ont perdu le droit à l'existence, car alors leurs membres nous appartiendront.

Un troisième groupe « neutre », la Fédération « des ouvriers suisses libres », se fait remarquer de temps à autre. Cette fédération est un appendice du parti radical; ce seul fait documente suffisamment sa « neutralité ».

Ce serait lui faire trop d'honneur que s'occuper d'elle. Elle est connue chez les ouvriers comme association de « jaunes » et institution de bureau de placement de briseurs de grève. Il est d'ailleurs très caractéristique que les facultés « catholiques » et « évangéliques » ont des relations de cartel avec ces protégés notoires du patronat.

Constatons encore que l'Union syndicale suisse ne prétend pas être une organisation « neutre ». L'église

peut être neutre, l'Etat doit être neutre. Un tiers peut observer la neutralité dans un litige où deux autres se disputent. Nous, par contre, si nous tenons strictement à notre « autonomie », nous ne pouvons cependant nous désintéresser de la grande lutte économique où nous sommes engagés en tant que partie. L'Etat fait les lois formant la base de la société. Une influence sur la politique est donc nécessaire pour faire valoir des intérêts économiques. C'est ce que pratiquent actuellement la Ligue des paysans, la Société des arts et métiers, les employés à traitement fixe, les chrétiens, les évangélistes et les jaunes.

Si nous repoussons modestement le qualificatif d'organisation « neutre », nous tenons d'autant plus à « l'autonomie stricte » de l'Union syndicale suisse et à notre indépendance absolue de n'importe quel parti politique. L'Union syndicale suisse a des relations amicales avec les organisations ouvrières qui, par leurs représentants aux Chambres fédérales, défendent les intérêts des syndicats, ce que ne fait aucun parti bourgeois, tout comme la Ligue des paysans est en bons termes avec les divers partis paysans et bourgeois qui sauvegardent au Parlement ses intérêts. Ce qui est permis à l'un, l'est aussi à l'autre.



## Bibliographie

*Schweizerischer Notizkalender 1923.* Nous avons un agenda portant ce titre. Nous le recommandons aux camarades de langue allemande. Bien fait et très pratique, il contient une foule de renseignements utiles. Il coûte 2 fr. et sort de la maison d'édition Büchler & Cie., à Berne.



## Situation du chômage à fin septembre 1922

Industries	Chômeurs		Secours
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . . .	1,922	2,003	531
Vêtement et cuir . . . . .	658	55	221
Bâtiment et peinture . . . . .	8,417	308	1,096
Bois et verre . . . . .	1,109	188	373
Textile . . . . .	4,036	9,061	2,386
Arts graphiques et papier . . .	650	235	245
Métallurgie, électricité . . . .	6,216	7,079	2,583
Horlogerie, bijouterie . . . . .	9,060	2,509	4,902
Commerce . . . . .	2,909	8	1,229
Hôtels, cafés, pensions . . . .	1,019	—	—
Autres professions . . . . .	3,512	1,387	570
Personnel sans connaiss. prof.	10,004	519	2,660
<b>Total pour la Suisse</b>	<b>49,512</b>	<b>23,352</b>	<b>16,796</b>
<b>Total juillet 1922 . . . . .</b>	<b>52,180</b>	<b>28,279</b>	<b>19,078</b>
» avril 1922 . . . . .	81,868	39,249	41,013
» février 1922 . . . . .	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921 . . . . .	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921 . . . . .	74,238	59,835	39,072
» août 1921 . . . . .	63,182	74,309	33,782
» juin 1921 . . . . .	54,650	80,037	31,276
» avril 1921 . . . . .	47,949	95,374	27,280
» février 1921 . . . . .	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920 . . . . .	17,623	47,636	6,045